

MOUCHE GRISE : quelques pontes importantes dans l'ouest

Comme chaque année, nous visitons actuellement nos sites de référence afin d'y évaluer l'importance des pontes de mouche grise.

Comme l'an dernier, nous avons détecté quelques terres assez fortement infestées au nord de Tournai. Ces terres, suivies depuis plus de 15 ans, sont sujettes aux attaques de mouche grise. Leur niveau d'infestation assez élevé mesuré cet automne n'indique pas que dans la région, il faille redouter des attaques généralisées, mais plutôt que dans les terres connues comme les plus sujettes (attaques importantes deux ou trois fois sur les 10 dernières années), des attaques éventuellement graves pourraient survenir.

Dans les terres classiques du Hainaut et dans toutes les autres régions, les pontes sont faibles, très loin en dessous des niveaux observés en 1996, et qui avaient conduit à des dégâts.

Plusieurs conditions doivent être réunies **simultanément** pour qu'un froment soit menacé par la mouche grise :

- Etre semé tard (au plus tôt début novembre).
- Etre semé après des betteraves.
- Etre semé dans une terre sujette aux attaques et située dans une région infestée (marais de l'Escaut, zone crayeuse du sud de Mons, Hauts-Pays).

Lorsque ces trois conditions sont réunies, il est prudent de protéger le froment par un traitement de semences à l'AUSTRAL PLUS, seul produit agréé pour cet usage en Belgique.

Le PREMIS OMEGA, produit contenant du fipronil et homologué en France contre la mouche grise, se révèle nettement moins efficace que l'AUSTRAL PLUS. Pour cette raison, ce produit n'a pas été agréé en Belgique contre la mouche grise. Il pourrait cependant se trouver -légalement- sur des semences vendues et utilisées en Belgique en vertu de la libre circulation des semences dans la Communauté Européenne.

Coordination scientifique : « Ravageur », Dr. ir. M. De Proft ;
Coordonnateur du CADCO : ir. X. Bertel. Visitez notre site : <http://cadcoasbl.be>

Les avertissements sont réalisés grâce au concours et au soutien : du Ministère de la Région Wallonne/DGA/Service développement, d'Agrisemza ASBL, du Brabant wallon agro-qualité ASBL, du CARAH ASBL, du CHPTE ASBL, du CEFA ASBL, du CRA-W, des Comices wallons, du CORDER ASBL, de la Fédération Wallonne de l'Agriculture, de la FUL, de la FUSAGx, du Gie Greenotec, de l'OPA qualité Ciney ASBL, de Réquasud ASBL.

Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du ou des auteur(s).